

Salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

Déclaration du gouvernement
en réponse au programme
de rétablissement



Photo : Jennifer McCarter



Photo : Joe Crowley

La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

Aux termes de la LEVD, le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite à la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la LEVD exige que le gouvernement publie une déclaration qui résume les mesures que le gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les parties intéressées, les autres autorités,

les collectivités et organismes autochtones, et les membres du public. Elle reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement, dont les connaissances traditionnelles écologiques là où elles ont été partagées par les communautés et les détenteurs de savoir autochtones. Elle pourrait être modifiée en cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente déclaration, la LEVD permet le gouvernement de déterminer ce qu'il est possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

Le programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson (*Ambystoma jeffersonianum*) et l'*Ambystoma* unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) (*Ambystoma laterale* - (2) *jeffersonianum*) en Ontario a été achevé le 30 mai 2018. Compte tenu de la distribution et des menaces semblables qui caractérisent la salamandre de Jefferson et l'*Ambystoma* unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson), les efforts de rétablissement pour ces espèces ont été abordés collectivement dans une seule déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement. La déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'*Ambystoma* unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) se fonde sur la déclaration existante pour la salamandre de Jefferson (2010) et la remplace.

En 2010, le gouvernement de l'Ontario a élaboré une déclaration du gouvernement en réponse au *Programme de rétablissement de la salamandre de Jefferson en Ontario* (2010). Depuis ce temps, la mise en place de toutes les mesures menées par le gouvernement et de plusieurs mesures qu'il appuie, dont il est fait mention dans la déclaration, a progressé. Grâce au Fonds d'intendance des espèces en péril, le gouvernement de l'Ontario a appuyé un total de 40 projets conçus pour contribuer à la protection et au rétablissement de la salamandre de Jefferson. Trois de ces projets se sont concentrés exclusivement sur cette espèce, tandis que les 37 autres se sont concentrés sur plusieurs espèces en péril, dont la salamandre de Jefferson. Pour un résumé complet des progrès réalisés vers la protection et le rétablissement de la salamandre de Jefferson en Ontario, veuillez consulter l'examen quinquennal des progrès accomplis de 2015.

Protection et rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'*Ambystoma* unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson)

La salamandre de Jefferson et l'*Ambystoma* unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) (également appelé ci-après

La salamandre de Jefferson est une salamandre de taille relativement grande dont la couleur est uniforme et varie du gris au gris brunâtre, avec un nombre variable de mouchetures gris-bleu sur les flancs et la queue. L'*Ambystoma* unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson), qui coexiste avec la salamandre de Jefferson, est similaire à la salamandre de Jefferson sur le plan morphologique, mais distincte sur le plan génétique. Au Canada, on trouve la salamandre de Jefferson seulement dans le sud de l'Ontario, principalement le long de l'escarpement du Niagara.

salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson) sont désignés en tant qu'espèces en voie de disparition aux termes de la LEVD qui protège à la fois l'animal et son habitat. Aux termes de la LEVD, il est interdit d'endommager ou de perturber des espèces et d'endommager ou de détruire leurs habitats, à moins d'y avoir été autorisé. Une telle autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario soient respectées. En plus de la protection dont elle bénéficie en vertu de la LEVD, la salamandre de Jefferson est inscrite à l'annexe 10 de la *Loi sur la protection du poisson et de la faune* (LPPF) à titre d'amphibien spécialement protégé.

La répartition mondiale de la salamandre de Jefferson est restreinte à la partie est de l'Amérique du Nord. Au Canada, sa présence est connue seulement dans le Sud de l'Ontario, qui représente l'extrémité nord de l'aire de répartition de l'espèce. Les populations de salamandres unisexuées dépendantes de la salamandre de Jefferson se trouvent en association avec les populations de salamandres de Jefferson dans toute l'aire de répartition de la salamandre de Jefferson. On retrouve généralement la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson dans l'est de la zone carolinienne et le long de l'escarpement du Niagara en Ontario. De plus, plusieurs sous-populations sont géographiquement isolées dans toute cette aire de répartition. Selon les connaissances actuelles, les sous-populations isolées actuelles appartiennent à ce qui était autrefois une aire de répartition vaste et continue dans tout le Sud de l'Ontario. Les estimations récentes concernant la salamandre de Jefferson indiquent un déclin de plus de 90 % de cette espèce au cours des trois dernières générations (33 ans) en Ontario. Au sein de leur aire de répartition en Ontario, les deux salamandres coexistent et seule une analyse génétique permet de les distinguer l'une de l'autre.

La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson sont des membres de la famille des salamandres fousseuses (*Ambystomatidae*) dont le nom de famille fait allusion à leur caractéristique biologique consistant à rester la plupart du temps sous terre ou sous couvert, sauf en période de reproduction.

Toutes les salamandres *Ambystomas* unisexuées (population dépendante de la salamandre de Jefferson) sont des femelles et possèdent une stratégie unique de reproduction selon laquelle le sperme d'une salamandre de Jefferson est requis pour déclencher le développement des œufs. Leurs petits sont particuliers, car ils sont tous des femelles. Bien que le sperme puisse être incorporé ou non dans l'œuf de la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson, l'espèce ne semble pas être en

mesure de se reproduire en l'absence d'une salamandre de Jefferson. Par conséquent, la persistance de l'espèce unisexuée dépend de la présence de la salamandre de Jefferson.

La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson sont les salamandres fouisseuses qui arrivent le plus tôt aux étangs de reproduction au printemps. Elles migrent généralement vers les étangs de reproduction au cours des premières nuits pluvieuses du printemps lorsque les températures sont au-dessus du point de congélation. La salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson semble afficher les mêmes comportements que ceux de la salamandre de Jefferson durant tout son cycle de vie. L'accouplement commence au moment où des groupes d'adultes se rassemblent à un étang de reproduction; les mâles déposent des capsules de sperme, qui sont recueillies par les femelles, sur le substrat de l'étang. Dans un délai d'un jour ou deux, les femelles déposent des masses d'œufs sur les brindilles ou sur la végétation émergente. En Ontario, la transformation de la forme aquatique (larvaire) en une forme de corps terrestre se produit normalement en juillet et en août. Après la transformation, les salamandres sortent de l'étang et cherchent un abri dans les zones forestières, où elles passent le plus clair de leur temps tapies sous terre. Les salamandres de Jefferson, plus particulièrement les femelles, ne se reproduisent pas chaque année et le succès de la reproduction varie selon les températures printanières et les niveaux d'eau.

La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson adultes occupent des forêts feuillues ou mixtes à proximité d'étangs qui conviennent à leur reproduction. Il s'agit normalement d'étangs forestiers éphémères, ou printaniers, qui s'assèchent à la fin de l'été. L'habitat terrestre des espèces se trouve dans des forêts matures dont le sol présente des terriers de petits mammifères ou des fissures dans le roc où les adultes peuvent passer l'hiver sous la profondeur de gel.

En Ontario, la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson sont limitées par la disponibilité d'un habitat convenable. La grande majorité des habitats convenables en Ontario ont été défrichés, d'abord pour l'agriculture, ensuite pour le développement urbain, et l'habitat restant limité fait l'objet de fortes pressions de développement. Les principales lacunes dans les connaissances comprennent l'efficacité des mesures d'atténuation pour aborder les menaces, l'information sur les déplacements des espèces, y

compris les modes, les moments et les distances de dispersion, et l'utilisation de l'habitat, plus particulièrement l'emplacement et les caractéristiques de l'habitat d'hivernage.

Les deux espèces sont principalement menacées par la perte et la dégradation de leur habitat, ainsi que par la fragmentation des boisés et des étangs de reproduction, les menaces liées aux routes (p. ex. les véhicules et les polluants) ainsi qu'aux changements ayant trait à l'hydrologie des étangs. D'autres menaces peuvent inclure les activités forestières, les activités de loisirs, la cueillette non autorisée, les espèces envahissantes et introduites, l'utilisation du sol à des fins agricoles et le changement climatique.

À l'heure actuelle, on ne dispose pas de suffisamment de données scientifiques pour déterminer si les caractéristiques créées (p. ex. les étangs de reproduction artificiels) peuvent être colonisées avec succès. Par conséquent, les efforts en vue de rétablir la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson seront axés sur la promotion de la conservation et de la protection des populations et des habitats existants, plutôt que sur la création de nouveaux habitats. On accordera la priorité à réduire les principales menaces (c.-à-d. mortalité routière, dégradation de l'habitat) et à freiner la perte ou la dégradation supplémentaire des habitats connus ou des habitats potentiellement convenables dans les endroits où se trouvent les espèces ou où il est probable que leur aire de répartition s'étende naturellement. Améliorer la connectivité de l'habitat aidera les espèces à recoloniser naturellement les endroits où elles se trouvaient anciennement ou où il existe un habitat convenable adjacent aux sites occupés. Voici certains des moyens qui seront utilisés pour rétablir les espèces : dresser des inventaires et assurer une surveillance de façon continue, réduire les menaces qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson et leur habitat, combler les lacunes dans les connaissances et accroître les niveaux de participation et de sensibilisation.

Objectif du programme de rétablissement du gouvernement

L'objectif du gouvernement pour le rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'*Ambystoma unisexuatum* (population dépendante de la salamandre de Jefferson) est d'assurer la viabilité à long terme et la persistance des populations qui existent encore, et de soutenir l'expansion de l'aire de répartition des espèces pour inclure les zones occupées historiquement en Ontario. On y parviendra grâce à des moyens comme éliminer ou atténuer suffisamment les menaces de haute priorité, aménager ou restaurer l'habitat et améliorer la connectivité de l'habitat.

Mesures

La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité, ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et collectivités. En élaborant la présente déclaration, le gouvernement a tenu compte des démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

Mesures menées par le gouvernement

Afin de protéger et de rétablir la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson), le gouvernement entreprendra directement les mesures suivantes :

- Continuer de protéger la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson) et leur habitat par l'application de la LEVD. Modifier le règlement sur l'habitat de 2010 concernant la salamandre de Jefferson pour inclure l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson) et accroître l'étendue géographique pour inclure les zones où les espèces ont été nouvellement découvertes. Continuer de mettre en œuvre et d'appliquer la protection de l'habitat et d'en favoriser le respect à l'aide du règlement sur l'habitat propre à l'espèce.
- Veiller à ce que l'on tienne compte des périodes particulières appropriées ainsi que des mesures d'évitement et/ou d'atténuation supplémentaires dans l'application de la LEVD pour les activités entreprises au sein et autour de l'habitat de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson).
- Poursuivre les efforts de surveillance, de restauration et de sensibilisation dans les zones protégées où on a constaté la présence de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson).
- Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de protection prévues à la LEVD.
- Encourager la soumission de données sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson) au dépôt central de l'Ontario par le biais de projets scientifiques entre citoyens, desquels il reçoit des données (comme iNaturalist), ou directement, par l'entremise du Centre d'information sur le patrimoine naturel.

- Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
- Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent des activités visant à protéger et rétablir la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson). Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de services
- Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des travaux.

Mesures appuyées par le gouvernement

Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à la protection et au rétablissement de la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson). Le programme d'intendance des espèces en péril pourrait accorder la priorité aux mesures étant identifiées comme étant « hautement prioritaires » aux fins de financement. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en péril.

Secteurs d'intervention : Recherche, surveillance et gestion de la population

Objectif : Accroître les connaissances sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) relatives à leur distribution, leur biologie, leurs besoins en habitat, les menaces qui pèsent sur elles et les facteurs limitants qui y sont associés.

Bien que des progrès aient été accomplis vers l'élaboration d'un protocole de relevé normalisé, d'autres mesures sont requises pour mettre en œuvre un protocole qui permet de combler les lacunes dans les connaissances au sujet de la distribution et de l'aire de répartition actuelles des espèces en Ontario, plus particulièrement dans des parties des zones de la moraine d'Oak Ridges et du Plan de la ceinture de verdure. Des lacunes dans les connaissances existent également au sujet de l'écologie spatiale des espèces, y compris les modes, les moments et les distances de dispersion. La confirmation des endroits où les espèces sont présentes et des besoins en habitat à

toutes les étapes du cycle de vie aidera à déterminer où il est préférable de concentrer les efforts de rétablissement. La mise en œuvre d'un programme de surveillance à long terme normalisé aidera à comprendre la situation des deux espèces et l'efficacité des efforts de rétablissement et à déterminer si des mesures de gestion de l'habitat sont nécessaires. La surveillance de la proportion de salamandres de Jefferson et de salamandres unisexuées dépendantes de la salamandre de Jefferson au sein des échantillons de population aidera à combler les lacunes dans les connaissances des tendances dans ces données au fil du temps. La salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson sont limitées par la quantité d'habitat convenable. Comprendre les stratégies d'atténuation visant à protéger l'hydrologie des étangs de reproduction aidera à assurer la disponibilité d'un habitat convenable pendant toute la durée de la période de reproduction.

Mesures:

1. **(Hautement prioritaire)** Mettre en œuvre un protocole de relevé normalisé (c.-à-d. présence/absence) pour vérifier les populations historiques et documenter les nouvelles populations éventuelles de salamandre de Jefferson et d'*Ambystoma* unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson).
2. **(Hautement prioritaire)** Continuer de faire des recherches sur les déplacements des espèces et l'utilisation de l'habitat pour éclairer la protection de l'habitat, y compris étudier les besoins en habitat à toutes les étapes du cycle de vie et pour tous les processus vitaux.
3. Élaborer un protocole de surveillance à long terme normalisé et un calendrier de surveillance à mettre en œuvre auprès des sous-populations dans toute l'aire de répartition des espèces. Les activités de surveillance pourraient inclure l'évaluation de ce qui suit :
 - la présence ou l'absence des espèces;
 - la viabilité, le recrutement et la distribution de la population;
 - les menaces propres au site;
 - les tendances dans l'état et l'utilisation de l'habitat;
 - les changements dans l'abondance proportionnelle des salamandres de Jefferson et des *Ambystomas* unisexués (population dépendante de la salamandre de Jefferson).
4. Évaluer et mettre en œuvre (le cas échéant) des mesures d'atténuation pour réduire ou neutraliser les répercussions sur l'hydrologie des étangs de reproduction, et évaluer l'efficacité desdites mesures. Ces mesures peuvent inclure :

- l'identification des stratégies d'atténuation (p. ex. des systèmes de gestion de l'eau) pour assurer une quantité et une durée suffisantes de l'eau présente dans les étangs de reproduction adjacents aux activités industrielles;
 - le traitement ou l'atténuation des répercussions éventuelles du changement climatique sur l'hydrologie des étangs.
5. Étudier les effets et la gravité des autres menaces connues et potentielles qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson), y compris :
- les effets potentiels des espèces introduites ou envahissantes;
 - les effets potentiels des contaminants environnementaux, des maladies et des parasites.
6. Étudier la relation écologique entre la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) en vue d'évaluer les contraintes démographiques potentielles liées au rétablissement des espèces (p. ex. liées à l'efficacité de la reproduction, au recrutement et à la survie aux stades larvaire et adulte).
7. Étudier le besoin potentiel, la faisabilité et le succès probable des techniques de recrutement assisté aux sites existants pour soutenir l'objectif de rétablissement de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson). Si cela s'avère réalisable et nécessaire, mettre en œuvre, évaluer, adapter et améliorer les techniques de recrutement en tenant compte de l'écologie de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) comme un tout. Exemple de technique de recrutement prioritaire :
- explorer les avantages et besoins potentiels d'un programme ou protocole d'intervention précoce efficient (p. ex. suivi de la reproduction, incubation artificielle des œufs et relâchement des jeunes).

Secteurs d'intervention : Gestion de l'habitat et des menaces

Objectif : Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat et réduire les menaces qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson).

La perte, la fragmentation et la dégradation de l'habitat sont considérées comme étant les plus grandes menaces qui pèsent sur la salamandre de Jefferson et la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson dans l'ensemble de leur aire de répartition mondiale, y compris l'Ontario. L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de mesures pratiques que les municipalités, les promoteurs, les universitaires, les partenaires de la conservation et le public peuvent prendre pour aborder les menaces de haute priorité, comme la mortalité routière, aideront à soutenir la protection et le rétablissement de ces espèces. On encourage également la promotion de mesures avantageuses que les intervenants, les gestionnaires des terres et les communautés et organisations autochtones peuvent prendre de manière proactive pour aménager et restaurer l'habitat et améliorer la connectivité de l'habitat.

Mesures:

8. **(Hautement prioritaire)** Collaborer avec les municipalités, les promoteurs, les organisations locales et les membres du public pour atténuer les effets des routes. Les mesures pourraient inclure les suivantes :
 - élaborer, mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des pratiques et techniques de gestion exemplaires pour réduire la mortalité routière (p. ex. écopassages, installation de clôtures, mesures de modération de la circulation, fermetures saisonnières), plus particulièrement dans les zones de forte mortalité;
 - installer des mesures de contrôle permanentes pour empêcher les sédiments et les polluants routiers de pénétrer dans les étangs de reproduction;
 - élaborer des programmes ou des campagnes visant à réduire la mortalité routière, qui pourraient comprendre l'installation de panneaux et le signalement du besoin de conduire avec prudence, en particulier dans les zones de forte mortalité.
9. **(Hautement prioritaire)** Collaborer avec les groupes locaux et les gestionnaires des terres pour évaluer les zones actuelles, historiques et actuellement inoccupées offrant un habitat convenable et repérer les zones candidates pour l'aménagement et la restauration de l'habitat, en accordant la priorité à l'habitat actuellement occupé. Cela pourrait nécessiter de cerner les besoins et objectifs en matière de restauration propre au site et d'élaborer des plans de restauration. Les mesures pourraient inclure les suivantes :
 - cibler le retrait des poissons ou des espèces envahissantes des étangs de reproduction à l'aide de méthodes appropriées et approuvées;

- créer une mosaïque d'habitats convenables en mettant l'accent sur l'accroissement de la connectivité entre les parcelles d'habitat convenable;
 - appliquer des techniques pour assurer des niveaux d'eau suffisants et la qualité dans les étangs de reproduction durant la saison des amours. Cela pourrait comprendre l'établissement de zones tampons en prévision des répercussions des changements climatiques sur les futurs niveaux d'eau et l'exploration des possibilités de soutenir l'hydrologie à l'échelle d'un bassin versant (p. ex. restaurer l'habitat riverain).
10. Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des pratiques et techniques exemplaires de gestion pour atténuer les répercussions des menaces supplémentaires (p. ex. activités industrielle, utilisation à des fins récréatives) sur la salamandre de Jefferson et l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) et leur habitat.

Secteurs d'intervention : Sensibilisation

Objectif : Accroître la sensibilisation du public et promouvoir la protection de la salamandre de Jefferson et de l'Ambystoma unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) et de leurs habitats en Ontario.

Il est essentiel d'accroître la sensibilisation auprès des gestionnaires des terres locaux, des municipalités et des promoteurs et de promouvoir l'intégration avec d'autres processus de planification pertinents si on veut contrer les principales menaces telles que la perte d'habitat et la mortalité routière. La sensibilisation du public, des propriétaires fonciers locaux et des organisations à la salamandre de Jefferson et à la salamandre unisexuée dépendante de la salamandre de Jefferson, ainsi qu'à la façon de réduire les menaces qui pèsent sur les espèces et à la façon d'aménager leur habitat aidera à promouvoir et à encourager la protection des espèces et de leur habitat en Ontario.

Mesures:

11. **(Hautement prioritaire)** Soutenir l'élaboration d'outils et de méthodes à l'intention des municipalités, des offices d'aménagement, des industries, des gestionnaires immobiliers et d'autres intervenants pour s'assurer que les exigences en matière de cartographie et de protection de l'habitat en vertu de la LEVD sont intégrées dans les plans officiels et autres processus de planification pertinents.

12. Déterminer les besoins en matière de communication et mettre au point des produits qui fourniront de l'information et des ressources aux propriétaires fonciers, aux gestionnaires immobiliers, à l'industrie du transport d'agrégats, aux conseils d'intendance locaux, aux offices de protection de la nature locaux et à d'autres intervenants pour contribuer aux efforts de rétablissement et promouvoir la gestion des terres.

Mise en œuvre des mesures

Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec les personnel du programme. Le gouvernement de l'Ontario peut aussi conseiller ses partenaires à l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

Évaluation des progrès

Aux termes de la LEVD, le gouvernement doit évaluer l'efficacité des mesures de protection et de rétablissement visant une espèce au plus tard cinq ans après la publication de la présente déclaration en réponse au programme de rétablissement. Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en arriver à protéger et à rétablir la salamandre de Jefferson (*Ambystoma jeffersonianum*) et l'*Ambystoma* unisexe (population dépendante de la salamandre de Jefferson).

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du Programme de rétablissement pour la salamandre de Jefferson (*Ambystoma jeffersonianum*) et l'*Ambystoma* unisexué (population dépendante de la salamandre de Jefferson) (*Ambystoma laterale* - (2) *jeffersonianum*) en Ontario pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

Renseignements supplémentaires

Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil
Communiquez avec le Centre d'information sur les ressources naturelles
1 800 667-1940
ATS 1 866 686-6072
nrisc@ontario.ca